

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_037 - ADMINISTRATION GENERALE MISE EN OEUVRE DE LA RESTITUTION DU STADE D'ATHLETISME A PARAY-LE-MONIAL APRES REHABILITATION - CONCLUSION D'UN PROCES-VERBAL

Lors de sa séance en date du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire du Grand Charolais a défini l'intérêt communautaire de sa compétence relative à la construction, à l'entretien et au fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. C'est ainsi que la réhabilitation du stade d'athlétisme situé Rue de Bourgogne à Paray-le-Monial (71600) est demeurée de compétence intercommunale.

Cette infrastructure sportive est désormais entièrement rénovée pour un montant de 1 565 684,11 HT dont 1 053 225,00 € de subventions obtenues auprès de l'Etat, du CNDS, du CRBFC et du CD71. Pour revenir sur la chronologie des opérations :

- **A la fin de l'année 2018**, la Communauté de communes a lancé et attribué un marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation à la société Atelier Chaneac Architecture.
- **En juin 2020**, les deux lots identifiés (lot n°1 : *Terrassement revêtement, piste et ateliers d'athlétisme, réseaux secs et humides, clôtures* ; lot n°2 : *Construction d'une tribune et d'une tour de chronométrie*) ont été, après consultation, attribués aux sociétés AGILIS et BATISPORTS (décisions du Président n°2020-037 et n° 2020-057).
- La réception des travaux a eu lieu **le 16 avril 2021** (lot n° 1) **et le 11 juin de la même année** (lot n°2).

Les subventions dont la Communauté a bénéficié pour la réalisation de ces ouvrages ont été reçues jusqu'au **31 décembre 2022**. L'ouvrage peut depuis être restitué.

Conformément aux échanges intervenus lors de l'harmonisation des compétences consécutive à la fusion de 2017, il est proposé au Conseil communautaire de formaliser le transfert de l'équipement au bénéfice de la commune de Paray-le-Monial.

Il est à noter qu'une convention de gestion du stade avait été conclue au bénéfice de la commune. En application de ses stipulations, celle-ci s'éteindra par le transfert du site et de ses équipements à Paray-le-Monial.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1 et suivants et L.5211-5 III,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais avait conservé la compétence relative à la réhabilitation du stade d'athlétisme de Paray-le-Monial (71600) à l'issue de la période d'harmonisation des compétences postérieure à la fusion de 2017,

Considérant que l'équipement doit faire l'objet d'un transfert conformément aux accords intervenus lors de l'harmonisation des compétences,

Considérant que les travaux de réhabilitation du stade d'athlétisme ont été réalisés par Le Grand Charolais et que l'opération est aujourd'hui achevée,

Considérant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Considérant que par parallélisme des formes, il convient de dresser un procès-verbal de transfert,

Considérant que les contrats liés à cette compétence sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance et qu'il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence d'informer les cocontractants de cette substitution,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Considérant le projet de procès-verbal de transfert joint en annexe,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet de procès-verbal de restitution du stade d'athlétisme de Paray-le-Monial à ladite commune tel qu'il joint en annexe,

- de transmettre une copie de tous les documents administratifs ou techniques relatifs à cette réhabilitation à la commune de Paray-le-Monial dans les trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 58	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais